# Rapport sur la révision de la norme ST.26 de l’OMPI établi par l’Équipe d’experts SEQL

*Document établi par l’Office européen des brevets (OEB)*

## Rappel

1. L’équipe d’experts chargée de la norme relative aux listages des séquences a été créée par le Comité des normes de l’OMPI (CWS) à sa première session (tenue du 25 au 29 octobre 2010) afin de mener à bien la tâche n° 44 (voir le paragraphe 29 du document CWS/1/10) :
2. “Établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l’OMPI. La proposition relative à l’établissement de cette nouvelle norme de l’OMPI devrait être assortie d’une étude de l’incidence de ladite norme sur la norme ST.25 actuelle de l’OMPI, indiquant notamment les modifications à apporter à la norme ST.25.”
3. L’équipe d’experts a également été priée :

“de coordonner ses travaux avec l’organe compétent du PCT en ce qui concerne l’incidence éventuelle de ladite norme sur l’annexe C des Instructions administratives du PCT”.

1. L’Office européen des brevets (OEB) s’est vu confier le rôle de responsable de l’équipe d’experts et la nouvelle norme de l’OMPI, intitulée ST.26, a été officiellement adoptée lors de la reprise de la quatrième session du CWS (CWS/4BIS) en mars 2016.
2. Une version modifiée de la description de la tâche n° 44 a été approuvée par le CWS à la reprise de sa quatrième session (tenue du 21 au 24 mars 2016), qui est désormais libellée comme suit :

“Établir des recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI ; et élaborer une proposition relative à la révision de la norme ST.26 de l’OMPI, le cas échéant”.

## Rapport sur l’état d’avancement des travaux

1. Comme suite à l’adoption de la norme ST.26 à la reprise de la quatrième session du CWS, l’équipe d’experts a tenu deux séries de discussions. Les discussions de la huitième série ont essentiellement porté sur la façon d’améliorer la norme adoptée afin de garantir son efficacité une fois qu’elle serait mise en œuvre et celles de la neuvième série sur les questions concernant le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26. Au cours de cette période, l’équipe d’experts a tenu plusieurs réunions WebEx et deux réunions informelles à Genève (les 23 mars et 9 septembre 2016).
2. L’équipe d’experts a notamment travaillé sur une version révisée de la norme ST.26 adoptée, afin d’en faciliter la mise en œuvre par les déposants et les offices. La norme ST.26, soumise à la cinquième session du CWS pour approbation, comporte les principales modifications suivantes :
* explications concernant les acides nucléiques peptidiques (ANP) et les séquences variantes à l’intérieur de la norme ;
* inclusion d’un document d’orientation (annexe VI) pour promouvoir l’harmonisation des pratiques et des interprétations des offices et des déposants ;
* mise à jour de l’annexe I – Vocabulaire contrôlé – à des fins d’harmonisation avec le tableau V.10.6 des caractéristiques de l’International Nucleotide Sequence Database Collaboration (INSDC) publié en novembre 2016 ;
* ajout ou reformulation de commentaires figurant à l’annexe II (DTD) à des fins de clarification et d’harmonisation avec la syntaxe de la définition de type de document (DTD) V1.5 du tableau des caractéristiques INSDC.
* amélioration du texte général de la norme sur la base des consultations publiques effectuées par l’OEB, le JPO et l’USPTO en 2016‑2017.

## Feuille de route

1. Obtenir l’approbation des adjonctions et des modifications à la ST.26 à la cinquième session du CWS.
2. Obtenir l’approbation des “recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI” à la cinquième session du CWS.
3. Aider le Bureau international de l’OMPI en communiquant les besoins et les informations en retour des utilisateurs concernant l’outil de création de contenus.
4. Appuyer le Bureau international dans le cadre de la révision des Instructions administratives du PCT.
5. Collaborer à toute autre révision de la norme ST.26 de l’OMPI. Il est proposé que les futures révisions de la norme soient à l’initiative des membres du CWS et non pas déterminées selon un calendrier prédéfini.

[L’annexe II suit]